



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 1^{er} juillet 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses dûment convoqué, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 19 Procurations : 10 Membre excusé : / Votants : 29 Pour : 29

Date convocation : 25/06/2021

Compte rendu affiché le : 6/07/2021



Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Orlane LABAT, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Marie-Ange KOFFEL à Malika BENSOUICI, Ana ROLDAN à Françoise BARRERE, Raphaël RIGACCI à Jérôme BOUTELOUP, Olivier CHAPRON à Magali PATINET, Pascal NGUYEN à Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIGAL à Dominique ALM, Morgane CARRA à Magali PATINET, Valentin DE MUER à Magali GRANDSIMON, Isabelle SIMONETTO à Mathilde ESCLASSAN, Jean-Paul ROBERT à Gilles DURET.

Excusé : /

Secrétaire : Fabio VITULLI

<p>N° DEL/2021-037</p> <p style="text-align: center;">OBJET :</p> <p style="text-align: center;">FINANCES</p> <p style="text-align: center;">GARANTIE D'EMPRUNT DE REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS SOCIAUX SITES AU 1 PLACE DE LA LIBERATION A SEYSSES POUR LE BAILLEUR SOCIAL PROMOLOGIS</p> <p><i>Rapporteur :</i> M. Jérôme BOUTELOUP, Maire</p>	<p><i>Vu les Articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;</i></p> <p><i>Vu l'Article 2298 du Code civil ;</i></p> <p><i>Vu le Contrat de Prêt N°123618 (réf. ECO PRET n° 5432693 - PAM n° 5432694 - PHB réallocation n°5432695) d'un montant de 56 234 € en annexe signé entre PROMOLOGIS, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;</i></p> <p><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité :</u></p> <p>⇒ d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % du montant total du prêt de 56 234 € pour le remboursement du Prêt n°123618 dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières du Prêt et aux charges et conditions du contrat en annexe.</p> <p>⇒ de prendre acte que la garantie est apportée aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. - sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se
--	---

<p>N° DEL/2021-037</p>	<p>substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.</p> <p>⇒ de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.</p>
	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 6 juillet 2021.</p> <p style="text-align: center;"> Le Maire Jérôme BOUTELOUP</p> <p style="text-align: center;"></p>